

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

### Séance du 20 Mars 2026

**MAIRIE DE MONT**  
ARANCE-GOUZE-  
LENDRESSE  
(Communes fusionnées)

Le vingt mars deux mille vingt-six à dix-huit heures, se sont réunis, en salle du Conseil Municipal, les membres du Conseil Municipal de la Commune de MONT (Arance-Gouze-Lendresse).

**20-03-2026-04**

**Etaient présents** : Mmes, CAMGRAND Eva, CASTANHEIRA Ludivine, CHAILLOUX Vanessa, ETCHART Véronique, LOQUET Patricia, POURRERE Danielle et TEIXEIRA Marina ainsi que MM. CLAVÉ Jacques, LAMASOU Bernard, HILLOOU Hervé, LATAPY Jean-Marc, LOZANO Patrick, PRIOULT Sylvain, SALEFRANQUE Pascal et VIVEN Jean-Bernard

Date de convocation le 16.03.2026  
Nombre de conseillers en exercice : 15  
Présents : 15  
Procurations : 00  
Votants : 15

**Secrétaire de séance élu** : M SALEFRANQUE Pascal

### **OBJET : ELECTION DES ADJOINTS**

Par la délibération précédente, le Conseil Municipal fixait le nombre d'Adjoints.

Sous la présidence du Maire, il est rappelé qu'il s'agit de procéder à l'élection des Adjoints.

Vu le code général des Collectivités Territoriales, notamment les articles L 2122-1 à L 2122-17,

Vu l'article L2122-7-2 du Code général des Collectivités Territoriales qui dispose :

*« Dans les communes de 1 000 habitants et plus, les Adjoints sont élus au scrutin de liste à la majorité absolue, sans panachage ni vote préférentiel. La liste est composée alternativement d'un candidat de chaque sexe.*

*Si, après deux tours de scrutin, aucune liste n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un troisième tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative. En cas d'égalité de suffrages, les candidats de la liste ayant la moyenne d'âge la plus élevée sont élus.*

*En cas d'élection d'un seul Adjoint(e), celui-ci est élu selon les règles prévues à l'article L. 2122-7.*

*Quand il y a lieu, en cas de vacance, de désigner un ou plusieurs Adjoints, ceux-ci sont choisis parmi les Conseillers de même sexe que ceux auxquels ils sont appelés à succéder. Le Conseil Municipal peut décider qu'ils occuperont, dans l'ordre du tableau, le même rang que les Elus qui occupaient précédemment les postes devenus vacants. »*

-----

Il est proposé que les Assesseurs chargés des opérations de vote soient la Benjamine et le Doyen du Conseil Municipal.

Chaque Conseiller Municipal, à l'appel de son nom, après avoir pris son matériel de vote et être passé dans l'isoloir introduit son vote dans l'urne.

-----

À l'issue du 1<sup>er</sup> TOUR DE SCRUTIN, il est procédé au dépouillement :

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne : 15

À déduire : bulletins blancs ou ne contenant pas une désignation suffisante ou dans lesquels les votants se sont fait connaître : 2

Nombre des suffrages exprimés (bulletins trouvés – bulletins à déduire) : 13

Majorité absolue des suffrages exprimés : 8

La liste « MONT AVENIR » conduite par Mme TEIXEIRA Marina a obtenu : 13 voix.

-----

Ayant été élus à la majorité absolue, sont proclamés et immédiatement installés les candidats figurant sur la liste « MONT AVENIR » conduite par Mme TEIXEIRA Marina.

- - - - -

Il est demandé à l'ensemble du Conseil Municipal de bien vouloir signer la feuille d'émargement de l'élection des Adjoints.

- - - - -

Il sera procédé, grâce aux résultats de ce vote, à l'établissement du tableau du Conseil Municipal, du procès-verbal d'élection du Maire et des Adjoints et de la feuille de proclamation.

Ainsi fait et délibéré à MONT, les jour, mois et an que dessus.

Pour extrait conforme.  
Le Maire,

The image shows a blue ink signature of Jacques CLAVÉ written over a circular official stamp. The stamp contains the text 'MAIRIE DE MONT' at the top and 'Département des Landes-Atlantiques' at the bottom, with a central emblem.

Jacques CLAVÉ

M SALEFRANQUE  
Secrétaire de séance

A blue ink signature of M SALEFRANQUE, the secretary of the meeting.

Envoyé en préfecture le 26/03/2026

Reçu en préfecture le 26/03/2026

Publié le

ID : 064-216403964-20260326-20\_03\_2026\_04-DE

The logo for S2LO, featuring the letters 'S2LO' in a stylized blue font with a graphic element to the right.